



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

**DU RHONE AUX GORGES DE  
L'ARDECHE**

**2 Avenue du Maréchal LECLERC  
07700 Bourg Saint Andéol  
Tél : 04 75 54 57 05**

Mail : contact@ccdraga.fr

<b>Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 10 Novembre 2022</b>	
<b><u>Nombre de conseillers :</u></b> - en exercice : 35 - présents : 28 - votants : 35	L'an deux mille vingt-deux, le dix novembre à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le trois novembre s'est tenu au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.  <b><u>Titulaires présents :</u></b> ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, BOF Monique, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, HALLYNCK Dominique, LANDRAUD Maryline, LEBRETON Frédéric, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain <b><u>Titulaires présents avec droit de vote :</u></b> GUERIN P. (Procuration de P. ADRAGNA) – CHABANIS A. (Procuration de T. GUINAULT) – S. TRIOMPHE (Procuration de J LAURENT) – JP CROIZIER (Procuration de C. VALETTE) – F. LEBRETON (Procuration de P. SAPHORES) – C. MATHON (Procuration de M. DROUARD) – F. GONNET TABARDEL (Procuration de E. MARCE) <b><u>Absents ayant donné procuration :</u></b> ADRAGNA Patrick, GUINAULT Thérèse, LAURENT Jérôme, VALETTE Catherine, Pierre SAPHORES, DROUARD Michel, Emilie MARCE
<b><u>Délibération</u></b> N° 2022-114	<b><u>Votes :</u></b> - Pour : 35 - Contre : 0 - Abstentions : 0
<b><u>Objet :</u> Composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de la commune de Larnas</b>	

Vu,

- Le code général des collectivités territoriales,
- Le code de l'urbanisme,
- Le code du patrimoine et notamment ses articles L631-3 et D631-5,
- La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine remplaçant la ZPPAUP de Larnas en site patrimonial remarquable ;

- La Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) de Larnas approuvée le 4 février 2012,
- La carte communale approuvée le 28 mai 2013 qui annexe cette ZPPAUP comme servitude d'utilité publique,
- L'avis favorable du préfet de l'Ardèche sur la constitution de cette commission en date du 19 septembre 2022,

### **Considérant,**

- Que le site patrimonial remarquable concerne une grande partie des champs entourant l'église et le village de Larnas ainsi que la vallée de la Nègue et les gorges de la Sainte-Baume de crête à crête,
- Que la zone couvre une surface de 566,03 ha,
- Qu'à l'intérieur ont été définies des zones de sensibilité très forte où aucune nouvelle construction est autorisée et des zones de sensibilité moyenne où les nouvelles constructions peuvent être autorisées sous conditions,

Conformément à l'article D 631-5 du code du patrimoine, il est proposé de constituer la commission locale du SPR de Larnas avec les membres suivants :

#### **1° Des membres de droit :**

- Françoise GONNET TABARDEL, Présidente de la communauté de communes et présidente de la commission ou son représentant ;
- Bernard CHAZAUT, Maire de la commune de Larnas ou son représentant ;
- Thierry DEVIMEUX, le préfet ou son représentant ;
- Marc DROUET, le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant ;
- Jean-François VILVERT, l'architecte des Bâtiments de France ou son représentant ;

#### **2° Un maximum de quinze membres nommés dont :**

– un tiers d'élus :

1. Titulaire : Jacky BEAU, Conseiller délégué en charge du Patrimoine à la mairie de Bourg-Saint-Andéol  
Suppléant : Patrick Guérin, 1er adjoint au maire de Bourg-Saint-Andéol
2. Titulaire : Jean Paul CROIZIER, Maire de Gras  
Suppléant : Brigitte DUMARCHE, Maire de Bidon
3. Titulaire : Fabrice GARDE, 1er adjoint au maire de Larnas  
Suppléant : Cathie VALETTE, Adjointe au maire de Gras

– un tiers de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine :

1. Titulaire : Michel DROUARD, Association Atelier d'Yseure  
Suppléant : Gérald MAUGAIN, Association Découvrir Saint-Montan

2. Titulaire : Julien PERRENOT, Centre International de la Construction et Patrimoine  
Suppléant : Paul REYNARD, Le CALO
3. Titulaire : Michel RAIMBAULT, Association Paysages, Patrimoine et Environnement  
Suppléant : Isabelle DERREUMAUX, Association La Capitelle

– un tiers de personnalités qualifiées :

1. Titulaire : Laurence GUER, Centre International de la Construction et Patrimoine  
Suppléant : Denis DOUBLET, Ancien conservateur de la réserve naturelle
2. Titulaire : Martine MATTEI, Présidente du Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais  
Méridional et Maire de Viviers  
Suppléant : Alain FAMBON, historien local
3. Titulaire : Jean-Marie PUIG, Architecte  
Suppléant : Jean-Louis ISSARTEL, Historien, professeur d'histoire et écrivain

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **Décide** la constitution de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CL-SPR) telle que présentée ci-dessus.
- **Autorise** Madame la Présidente à solliciter les représentants des différents collèges.

**Le secrétaire de séance**  
M. Daniel ARCHAMBAULT



Fait les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme  
La Présidente certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte

**La Présidente**  
**Françoise GONNET TABARDEL**

